

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1185 nommant président ad hoc du tribunal supérieur d'appel, M. Henric, président du tribunal de 1re instance.

n° 1185

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale

Vu l'absence du président du tribunal supérieur d'appel et la nécessité de recevoir le serment de M. Razafindrakoto (Pierre), nommé huissier près les tribunaux européens de Djibouti par décision n° Sur la proposition de M, le procureur de la République, chef du service judiciaire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%. — M. Henric (Marcel), président du tribunal de 13 instance de Djibouti, est nommé président ad hoc du tribunal supérieur d'appel pour recevoir le serment de M. Razafindrakoto (Pierre), nommé huissier près les tribunaux fran- CAIS. Art. 2. — Avant d'entrer en fonctions. M. Henric prêter le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur. Art. 3, — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

la gouverneur.p.h.siriex